



Fondation pour la recherche en
pharmacie hospitalière

Fondation abritée par la Fondation de France



APPEL A PROJET FRPH-SYNPREFH

Pharmacie hospitalière : innovons !

RSE en Pharmacie Hospitalière : Initiatives Innovantes pour un Avenir Durable

Dans un monde où la question du dérèglement climatique se pose de manière toujours plus aiguë, la pharmacie hospitalière doit contribuer à réduire l'empreinte environnementale liée à ses activités, promouvoir des pratiques durables et tâcher d'améliorer la santé et la qualité de vie au travail.

La Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est une composante essentielle de la mission des établissements de santé, car elle contribue à améliorer à la fois santé et qualité de vie au travail des professionnels de santé et diminuer l'empreinte environnementale, le secteur de la santé étant un émetteur important de gaz à effet de serre (8% des émissions totales françaises selon le rapport du Shift Project, mis à jour en 2023). Concernant la pharmacie, les dispositifs médicaux et les médicaments représentent à eux-seuls plus de 50% des émissions du secteur de la santé.

À cet effet, la Fondation pour la Recherche en Pharmacie Hospitalière lance un appel à projet visant à soutenir et promouvoir les initiatives de RSE en rapport avec la pharmacie hospitalière. Dans le cadre de cet appel à projet, nous mettons à disposition un montant total de 40 000 euros pour soutenir les projets les plus novateurs et pertinents en la matière.

Cet appel à projet privilégie deux axes :

Santé et Qualité de Vie au Travail :

Le bien-être des professionnels de la santé est essentiel pour garantir la qualité de leurs missions. Les projets soumis visant à améliorer la santé et la qualité de vie au travail dans l'exercice des missions de la pharmacie à usage intérieur (PUI) peuvent inclure :

- Des initiatives de formation continue et de développement professionnel ;
- L'organisation du travail, le management, la promotion d'une culture d'innovation et de collaboration au sein de l'équipe pharmaceutique ;
- Des mesures visant à réduire le stress et l'épuisement professionnel ;
- L'amélioration des conditions de travail et de sécurité.

Réduction de l'empreinte environnementale :

Les projets soumis devront chercher à mettre en œuvre les principes rapportés dans la planification écologique du système de santé (mai 2023) en lien avec les missions des pharmacies hospitalières comme :

- Favoriser la transition vers des achats durables
- Mieux adapter la consommation énergétique des activités de santé
- Promouvoir des soins plus écoresponsables

- Contribuer à la réduction des déchets et à leur valorisation
- Former et sensibiliser tous les professionnels de santé à l'urgence écologique et aux enjeux santé-environnement

Les projets peuvent porter sur une ou plusieurs des missions ou activités des pharmacies hospitalières.

Les porteurs de projet devront apporter une attention particulière à l'utilisation de méthodes reconnues telles que l'analyse en cycle de vie (ACV) des produits de santé ou les bilans carbone des parcours patients.

Les porteurs de projet devront être exclusivement issus d'équipes pharmaceutiques hospitalières d'établissements publics de santé, ou d'établissements publics d'intérêt collectif (ESPIC), et bénéficier de l'accord du directeur de l'établissement et du président de CME.

Seront d'emblée exclues de l'appel à projet :

- Les projets ne se rapportant pas directement à la pharmacie hospitalière ou à une de ses missions ou activités.
- Les projets qui ne s'inscrivent dans le cadre de la planification écologique du système de santé français pour l'axe relevant de la réduction de l'empreinte environnementale.

La demande de soutien pourra concerner une aide d'un montant de 40 000 euros maximum. Des projets nouveaux ou existants pourront être soutenus. Si deux projets se trouvent à égalité, le jury se réserve la possibilité d'attribuer à chacun une aide de 20 000 euros.

Le ou les projets retenus devront être présentés par les lauréats dans le cadre du congrès HOIPHARM 2024, 29-31 mai, Le Havre.

Les candidatures s'effectuent exclusivement par mail aux deux adresses suivantes :
FRIPH@outlook.fr et synprefh@orange.fr

Date limite de réception des dossiers : **31 janvier 2024 à 20 heures**

Aucun dossier ne sera recevable s'il ne comporte pas toutes les fiches correctement remplies :

- **Résumé du projet,**
- **Synthèse administrative,**
- **Rapport financier**

Les décisions seront uniquement communiquées par voie électronique fin mars 2024.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

<https://www.fondationdefrance.org/fr/fondation/fondation-pour-la-recherche-en-pharmacie-hospitaliere>